## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCARATIQUE ET POPULAIRE MINISTERE DE LA CULTURE

Direction de la Protection Légale des
Biens Culturels et de la Valorisation
du Patrimoine Culturel

N°	/ DPLBCVPC/M.C/
N°	/ SDCL/M.C/

## **AUTORISATION**

Conformément à l'article n°27 de la loi 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, la présente autorisation est délivrée par monsieur le directeur de la protection légale des biens culturels et de la valorisation du patrimoine culturel à :

-	Nom et prénom :
-	Qualité :
-	Raison sociale:
-	Nature de l'opération demandée : Reportage Télévisuel ;
-	Objectifs de l'opération :
-	Date et durée:
-	Lieu et Wilaya:
-	Formalité obligatoire:
-	Etablissement(s) concerné(s):
C	opie à :